

89

Commission permanente

Séance du 27 mars 2023



Rapporteur : Mme MOTEL

47795

35 - Coopération et solidarité internationales

### Projet Ille-et-Vilaine - Terre de jeux sans frontières

Le lundi 27 mars 2023 à 14h15, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

**Etaient présents :** Mme ABADIE, M. BOHANNE, Mme BOUTON, M. CHENUT, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DELAUNAY, M. DÉNÈS, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, Mme FÉRET, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HERVÉ, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, Mme LEMONNE, M. LENFANT, Mme MAINGUET-GRALL, M. MARCHAND, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MERCIER, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, Mme MOTEL, M. PAUTREL, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROGER-MOIGNEU, Mme ROUSSET, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SORIEUX, M. SOULABAILLE, Mme TOUTANT

**Absents et pouvoirs :** Mme BIARD (pouvoir donné à M. PAUTREL), Mme BILLARD (pouvoir donné à Mme ROUSSET), M. BOURGEOUX (pouvoir donné à Mme TOUTANT), M. BRETEAU (pouvoir donné à Mme FÉRET), Mme BRUN (pouvoir donné à M. LAPAUSE), Mme COURTIGNÉ (pouvoir donné à M. LE GUENNEC), Mme MORICE (pouvoir donné à M. SORIEUX), M. SALMON (pouvoir donné à Mme ROCHE), M. SOHIER (pouvoir donné à Mme MESTRIES)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 16h15.

### La Commission permanente

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-2 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1<sup>er</sup> juillet 2021 portant délégation de pouvoirs à la Commission permanente ;

Vu la délibération de la Commission permanente du 6 décembre 2021 relative au projet "L'Ille-et-Vilaine : terre de jeux sans frontières" ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 10 février 2023 relative au vote du budget primitif 2023 ;

## Exposé :

Le Département est lauréat de l'appel à projets « Sport et coopération » du ministère de l'Europe et des affaires étrangères avec le projet intitulé « Ille-et-Vilaine : terre de jeux sans frontières ». A ce titre, il bénéficie d'un soutien financier de 225 000 € de la part du ministère de l'Europe et des affaires étrangères versé de la façon suivante : 45 200 € en 2021, 104 500 € en 2022 et 75 500 € qui seront octroyés en 2023, à la suite de la réalisation des actions prévues et de l'envoi du bilan.

Le projet « Ille-et-Vilaine : terre de jeux sans frontières » constitue le volet international du plan d'action du label « Terre de jeux » octroyé au Département dans le cadre de l'organisation en France en 2024 des Jeux Olympiques et Paralympiques. Il se déroule sur trois ans, de juillet 2021 à juillet 2024, et concerne tous les territoires de coopération de notre collectivité, à savoir le Judet de Sibiu en Roumanie, la Province de Sefrou au Maroc, la Région de Mopti au Mali et les Iles anglo-normandes. L'objectif global est de favoriser l'accès au sport pour toutes et tous, dans un esprit d'égalité, de solidarité et de partage.

En 2023, dans le cadre de ce projet, quatre jeunes en service civique : deux Marocain.nes et deux Malien.nes des territoires partenaires du Département sont accueillis depuis décembre 2022 en Ille-et-Vilaine par l'association Breizh insertion sport (BIS) et le Comité départemental olympique et sportif (CDOS 35). Ils contribuent à la préparation d'un temps fort, l'événement Fest N'Mouv, porté par BIS, qui se déroulera du 22 au 26 mai à Rennes.

Cette manifestation s'adresse aux enfants, adolescent.es et adultes en situation de fragilité sociale, psychologique ou économique d'Ille-et-Vilaine. Il s'agit de leur proposer une pratique sportive « ouverte » avec un large choix de pratiques collectives ou individuelles. L'objectif est de favoriser l'inclusion, l'insertion professionnelle et les rencontres interculturelles entre participant.es.

C'est dans ce cadre qu'est envisagée la venue de délégations internationales issues des territoires de coopération du Département. En marge des activités sportives, un colloque sera aussi organisé sur la thématique de l'égalité femmes - hommes et l'accès au sport des femmes, et les participant.es internationaux.ales y contribueront.

Afin de mener à bien les actions présentées ci-dessus, il est proposé d'attribuer une partie des recettes obtenues de la part du ministère de l'Europe et des affaires étrangères, comme suit :

- 17 500 € à l'association Breizh insertion sport pour assurer la logistique et l'organisation de la venue des délégations du Maroc (préparation des participants, frais de visas, de passeports, transport...) et des Iles anglo-normandes (transport international) ;

- 10 000 € à l'association Solidarité 35 Roumanie pour assurer la logistique et l'organisation de la venue de la délégation roumaine, dans le cadre des partenariats communaux entre les deux territoires. Ainsi, il est prévu la participation de binômes femmes - hommes issus de communes jumelées : Acigné - Șeica Mare, Corps - Nuds - Sibiel, La Guerche-de-Bretagne - Păuca, L'Hermitage - Copșa Mică, Pacé - Slimnic, Vitré - Tâlmăciu.

Ces propositions font l'objet de deux avenants aux conventions ci-jointes. Il s'agit des montants maximums, qui seront ajustés selon les dépenses réelles. Les subventions correspondantes seront imputées sur l'enveloppe 2020SERIF012 imputation 065-048-6574 (P101).

## Décide :

- d'attribuer une subvention de 17 500 € à l'association Breizh insertion sport et de 10 000 € à l'association Solidarité 35 Roumanie pour organiser la venue de délégations issues des territoires de coopération du Département dans le cadre du projet "Ille-et-Vilaine : terre de jeux sans frontières" ;
- d'approuver les termes des deux avenants aux conventions à conclure entre le Département d'Ille-et-Vilaine et les associations Breizh insertion sport et Solidarité 35 Roumanie, relatifs au projet "Ille-et-Vilaine : terre de jeux sans frontières", joints en annexe ;
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer ces deux avenants.

## Vote :

Pour : 54

Contre : 0

Abstentions : 0

En conséquence, la délibération est **adoptée à l'unanimité**.

Transmis en Préfecture le : 30 mars 2023

ID : CP20231229

Pour extrait conforme

Pour le Président et par délégation